



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 14 mai 2018, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6
Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 1 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à

**Rés. no
2018-078**



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-079**

**Rés. no
2018-080**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 4^e séance ordinaire de l'année 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 1^{er} mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 4^e séance ordinaire de l'année 2018, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Comme le délai entre la dernière séance du conseil et la tenue de la séance préparatoire est de moins de 7 jours, l'avancement de l'exécution des résolutions ne justifie pas le dépôt d'un rapport à ce moment. Le rapport de suivi sera remis lors de la prochaine séance avec celui de la séance de mai.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

5.1 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1 Avis de motion et présentation du projet de règlement – Règlement n° 429-2018 amendant le règlement n° 351-



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

2010 constituant le fonds de roulement

AVIS DE MOTION est donné par M. Éric Desbiens qu'un règlement n° 429-2018 amendant le règlement n° 351-2010 constituant le fonds de roulement, sera soumis au vote du conseil lors d'une prochaine séance.

Un projet de ce règlement est présenté par le directeur général, séance tenante.

8. AFFAIRES COURANTES

Rés. no
2018-081

8.1 Dépôt du rapport financier consolidé 2017 de la municipalité.

Le directeur général fait présentation du rapport financier.

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 176.1 du code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT les dispositions des articles 966 à 966.4 du code Municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter le dépôt du rapport financier consolidé de la Municipalité, pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2017;
- ii. De rappeler que Mallette, s.e.n.c.r.l. est nommé comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2018, étant la troisième année de son mandat de trois ans.

Rés. no
2018-082

8.2 Autorisation de participation à la vente pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT que la vente annuelle pour le défaut du paiement des taxes se tiendra, à la MRC de Manicouagan, le 21 juin 2018 à compter de 10h;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, 3 dossier(s) ne sont toujours pas réglé(s) par les propriétaires fautifs;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire s'assurer d'un prix de vente minimum pour les immeubles à être vendus;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

D'autoriser M. Rick Tanguay, directeur général de la municipalité de Chute-aux-Outardes, à présenter pour et au nom de cette municipalité, des offres sur les immeubles situés sur le territoire de cette dernière, qui seront vendus lors de la vente annuelle pour le défaut du paiement des taxes qui se tiendra, à la MRC de Manicouagan, 21 juin 2018.

**Rés. no
2018-083**

8.3 Versement des jetons de présence aux réunions de l'Association des pompiers volontaires de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT le contenu de la résolution n° 2016-052 adoptée par le conseil municipal le 9 février 2016;

CONSIDÉRANT le rapport de présence des pompiers aux réunions, transmis par M. Yvon Hovington, chef pompier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le paiement des jetons de présence pour l'année 2017, à l'Association des pompiers volontaires de Chute-aux-Outardes;
- ii. Que les jetons de présence soient payés selon le rapport de présence aux réunions fait par M. Yvon Hovington, chef pompier.

**Rés. no
2018-084**

8.4 Mandat pour cinq ans à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium)

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Chute-aux-Outardes a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium);

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglçage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récéité au long;
- ii. Que la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;
- iii. Que pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet, et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;
- iv. Que la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité, pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;
- v. Que la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;
- vi. Que si l'UMQ adjudge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;
- vii. Que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produits dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;
- viii. Que la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

**Rés. no
2018-085**

8.5

Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 8 mai 2018, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 14 avril 2018 et le 8 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 54 chèques présentés pour un montant de 70 874.34 \$ \$.

**Rés. no
2018-086**

8.6

Autorisation de participation à la conférence annuelle du loisir municipal de l'AQLM

CONSIDÉRANT que Manon Finn a manifesté son intérêt à participer à la conférence annuelle du loisir municipal de l'AQLM, qui se tiendra à Québec, du 3 octobre 2018 au 5 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que les frais d'inscription sont de 494.40 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Manon Finn à s'inscrire à la conférence annuelle du loisir municipal de l'AQLM, aux frais de la municipalité.
- ii. Que les frais de déplacement et de séjour prévus au règlement 337-2008 lui seront remboursés dans le cadre de cet évènement.



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-087**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

8.7 Autorisation de participation Congrès annuel de l'ADMQ

CONSIDÉRANT que Rick Tanguay a manifesté son intérêt à participer au congrès annuel de l'ADMQ, qui se tiendra à Québec, du 13 juin 2018 au 15 juin 2018;

CONSIDÉRANT qu'étant donné que M. Tanguay agit à titre d'administrateur de zone pour l'ADMQ, ses frais d'inscription, de déplacement et de séjour sont pris en charge par l'ADMQ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Rick Tanguay à participer au congrès annuel de l'ADMQ.

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Demande de paiement de temps accumulé du directeur général

CONSIDÉRANT qu'avec la vacance du poste de directeur du service de sécurité incendie et la vacance du poste de directrice des loisirs et de la culture, le directeur général a dû prendre en charge une partie des dossiers de ces deux directeurs;

CONSIDÉRANT que le contrat de travail du directeur général prévoit que les heures supplémentaires sont accumulées en banque de temps pour être reprises en temps par la suite;

CONSIDÉRANT que la banque de temps ci-devant décrite ne doit pas excéder 80 heures;

CONSIDÉRANT que compte tenu des circonstances exceptionnelles, le directeur a informé le conseil qu'il lui était impossible de gérer sa banque de temps sans dépasser le maximum prévu de 80 heures, et qu'il lui sera impossible de reprendre en temps la totalité de la banque de temps qui a atteint 110 heures en date du 28 avril 2018;

CONSIDÉRANT que le directeur estime à 60 heures la portion de sa banque de temps qui est attribuable à la prise en charge des dossiers supplémentaires précités;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser le paiement au directeur général de 60 heures de sa banque de temps afin de régulariser la



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

situation.

**Rés. no
2018-089**

9.2 Demande d'aide financière - le cercle des fermières de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par le cercle des fermières de Chute-aux-Outardes pour la tenue de leur exposition annuelle;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par M. Éric Desbiens, appuyé par M. Pierre Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 162.50 \$, au cercle des fermières de Chute-aux-Outardes pour la tenue de leur exposition annuelle;

**Rés. no
2018-090**

9.3 Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du programme de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)

CONSIDÉRANT les besoins financiers dans nécessaire à la réalisation du projet « Aménagement de la salle de diffusion culturelle municipale »;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les critères du programme de subvention « de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) » administré par ID Manicouagan;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Rick Tanguay, directeur général, à produire pour et au nom de la municipalité de Chute-aux-Outardes, une demande de subvention d'un montant de 26 920 \$, dans le cadre du programme de la Politique de soutien aux projets structurants (PSPS) administré par ID Manicouagan;
- ii. De confirmer la mise de fonds de la municipalité de Chute-aux-Outardes pour un montant de 6 729 \$;
- iii. D'autoriser le maire et le directeur général, à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;
- iv. De demander qu'un dossier de vérification soit constitué pour la présente demande de subvention.



Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes

N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-091**

9.4 Adoption du programme triennal de renouvellement du matériel informatique

CONSIDÉRANT le projet déposé par le directeur général visant le remplacement du matériel informatique individuel, sur un horizon de trois (3) ans;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'approuver le projet de programme de renouvellement du matériel informatique, tel que présenté;
- ii. De financer les dépenses d'investissement prévues au projet par affectation au fonds de roulement, pour un terme de 3 ans.

**Rés. no
2018-092**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Gilles Perron, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2018-093**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h40.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.



**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

N° de résolution
ou annotation